

Clermont de l'Oise, le 24 février 2010

**Enquête publique sur le Plan départemental d'élimination
des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA) :
Point de vue d'Alain Vasselle, Président du SYMOVE et
Sénateur de l'Oise**

Le Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés vient d'être mis en enquête publique par le Conseil Général, en dépit des avis défavorables des acteurs centraux de la gestion des déchets isariens. Ce projet de plan incomplet et incohérent présente un risque pour le territoire. La gestion des déchets étant un sujet crucial, qui engage le développement durable de l'Oise, le SYMOVE a souhaité faire connaître et expliquer son opposition au projet.

Un projet incomplet et incohérent face à des enjeux essentiels pour l'Oise

Le projet de PDEDMA engage l'avenir de l'Oise pour les 10 prochaines années et même au-delà. A ce titre, et contrairement aux éléments avancés par le Conseil Général de l'Oise, le SYMOVE estime, aux côtés d'autres acteurs centraux de la gestion des déchets, qu'il ne constitue pas une réponse pertinente aux besoins du territoire. « *Ce projet inachevé et incohérent fait courir un risque pour l'avenir à court terme de notre département, à la fois environnemental et financier. Il ne répond pas aux obligations réglementaires* », explique Alain Vasselle, Président du SYMOVE. Au global, le projet de PDEDMA présente des profondes insuffisances, tant dans les contenus que dans la méthode.

- Insuffisance technique : incohérence manifeste et répétée des données chiffrées ;
- Ebauche économique caricaturale : calcul des coûts sur la base des investissements sans prise en compte des coûts d'exploitation ;
- Parodie de concertation : non prise en compte des avis non favorables des acteurs locaux en charge de la gestion des déchets ;
- Pastiche de développement durable : recours à l'enfouissement des déchets, en dépit des prescriptions du Grenelle de l'environnement et des surcoûts liés à l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes.

Un manque dangereux d'anticipation et de transparence

En tant que syndicat engagé dans une démarche de prévention et de développement durable du territoire, le SYMOVE partage les objectifs de réduction des déchets, de valorisation optimale et de gestion maîtrisée des dépenses publiques. C'est pourquoi le SYMOVE a voté contre le projet de plan lors de la commission consultative du 15 septembre 2009.

En effet, le projet de PDEDMA tel que soumis à enquête publique considère de manière simpliste et fautive que les Unités de Valorisation énergétique pollueraient, coûteraient plus cher, et ne permettraient pas la prévention. Il n'intègre donc pas le projet de centre multi-filières du SYMOVE, pourtant voté par les élus locaux et mené en concertation depuis 6 ans avec les acteurs du territoire. **Le Projet de PDEDMA considère en revanche que l'enfouissement des déchets dans les décharges constitue une option satisfaisante et durable, sans impact environnemental ni économique.** Or le projet de plan annonce une saturation des décharges existantes dès 2013 et propose donc de ré-ouvrir des décharges sans indiquer leur localisation.

Enfin, le Conseil Général valorise la démarche de concertation engagée autour de ce PDEDMA. Or, à ce jour, le projet a été lancé à l'enquête publique sans tenir compte des avis non favorables émis par

- Le Préfet, qui pourtant autorise et contrôle les installations de traitement de déchets
- Le Coderst, (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques), pourtant constitué pour moitié de représentants d'associations, de professionnels et d'experts, au côté de l'état et d'élus.
- Le Symove, qui ne représente pas moins de 235 communes, et 247 000 habitants, et qui a voté contre lors de la commission consultative du 15 septembre 2009
- le SMVO, représentant plus de 400 000 Habitants
- les collectivités compétentes en matière de déchets, représentant 85% de la population du département

Une telle vision de la concertation peut susciter des interrogations légitimes sur la volonté du Conseil Général de soumettre ce projet inabouti à l'enquête publique, dans l'urgence.

Forts de ces constats, le SYMOVE renouvèle son opposition au projet de PDEDMA porté par le Conseil Général de l'Oise, qu'il considère comme une menace pour l'avenir du territoire, et appelle les opposants au projet à faire part de leur avis à l'occasion de l'enquête publique.

Signé par :

Le Président, Monsieur Alain VASSELLE.

ANNEXES

RAPPEL DES COMPETENCES

Le SYMOVE exerce la compétence traitement des déchets ménagers depuis 2003.

Celle-ci comprend entre autres le transport, le transfert et le traitement des déchets résiduels non recyclables.

Les collectivités adhérentes continuent à en assurer la collecte.

Le Conseil Général de l'Oise exerce la compétence de planification de la gestion des déchets à l'échelle du département, à travers le plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Celui-ci tient compte des équipements et projets existants sur le territoire.

LE SYMOVE

En quelques lignes...

Syndicat Mixte Oise Verte Environnement

Syndicat Mixte : établissement public constitué exclusivement de communes et d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) (Code Général des Collectivités Territoriales).

Le SYMOVE a été créé par Arrêté Préfectoral du 13 octobre 1994.

Son Président est Monsieur Alain VASSELLE, Sénateur de l'Oise. Au lendemain de la loi Déchets de 1992, des collectivités de l'Ouest de l'Oise ont décidé la mise en commun de leurs moyens afin de lancer les premières collectes sélectives d'emballages ménagers en Picardie. Le Symove devient ainsi l'un des 41 sites pilotes reconnus par Eco-Emballages. Les objectifs du Syndicat ont logiquement été élargis en 2003 à la valorisation et au traitement de l'ensemble des déchets ménagers, conformément aux orientations définies dans le cadre du Plan Départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés du département de l'Oise du 19 Octobre 1999.

Le Territoire Symove (nombre d'habitants, source recensement Insee 2010)

Le Symove regroupe :

- **la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (31 communes – 79 342 hab.)**
- **7 Communautés de Communes :**
 - Vallée de la Brèche et de la Noye (basée à Froissy – 41 communes – 18 387 hab.)
 - Pays du Clermontois (basée à Clermont de l'Oise – 16 communes – 27 436 hab.)
 - Crèvecœur le Grand (basée à Crèvecœur le Grand – 20 communes – 7 559 hab.)
 - Pays de Bray (basée au Coudray Saint Germer – 22 communes – 15 024 hab.)
 - Pays de Thelle (basée à Neuilly en Thelle – 36 communes – 44 739 hab.)
 - Plateau Picard (basée au Plessier sur Saint Just – 52 communes – 28 667 hab.)
 - Rurales du Beauvaisis (basée à Bresles – 13 communes – 14 290 hab.)

• **4 communes indépendantes :**

- Bury (2 982 hab.)
- Catenoy (1 089 hab.)
- Mouy (5 284 hab.)
- Sérifontaine (2 531 hab.)

soit au total 235 communes de l'Ouest de l'Oise représentant 247 330 habitants, trieurs à 100%.

Le Bureau du Symove

Monsieur Alain VASSELLE – Président - Vallée de la Brèche et de la Noye

Monsieur Jean Louis HENNON – 1^{er} Vice Président - Plateau Picard

Madame Nadège LEFEBVRE – 2^e Vice Présidente - Pays de Bray

Madame Caroline CAYEUX – 3^e Vice Présidente - Agglomération du Beauvaisis

Monsieur Alain DUCLERCQ – 4^e Vice Président - Pays de Thelle

Monsieur Michel DEGRAVE – 5^e Vice Président - Rurales du Beauvaisis

Monsieur René GROUSSET – Membre du Bureau – Communes Indépendantes

Monsieur Alex SEGHERS – Membre du Bureau - Clermontois

Monsieur Armand BORGNE – Membre du Bureau - Agglomération du Beauvaisis

Monsieur Jean PUPIN – Membre du Bureau - Crèvecœur le Grand

Contact Presse :

SYMOVE

Florence FRERE - florence.frere@symove.fr – 03 44 68 23 67

Pour plus d'informations sur le

SYMOVE : www.symove.fr